

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
et M. Bataille

ARTICLE 4

Après l'alinéa 4 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« Il comporte, en annexe, une synthèse des réalisations et des recherches conduites dans les pays étrangers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des recherches importantes et intéressantes sont conduites dans les pays étrangers en Europe, aux États-Unis, et au Japon notamment. Il convient de les prendre en considération.